

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2022

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Épicentre en présence de 23 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel n°20 du 2 juin 2022 (un complément/rectificatif est paru dans le JO n°22 du 17 juin 2022) et par tous-ménages.

Le Président ouvre l'assemblée à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 7 avril 2022
2. Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun
3. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61'200.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et/ou sur les liquidités à disposition
4. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2021
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Pleigne
6. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de feu M. Thierry Odiet (PDC)
7. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs :

M. Quentin Choulat et Mme Fabienne Fromaigeat (majorité 12)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 7 avril 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci à la secrétaire, Mme Emilie Froidevaux, pour la rédaction de ce dernier.

2. Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun

Le Président souhaite la bienvenue à M. Maurice Brechât, Président du triage forestier et à M. Grégory Chapuis, garde-forestier du Triage forestier du Haut-Plateau, qui vont nous présenter les points 2 et 3.

M. Gérald Chételat, conseiller en charge, présente l'entrée en matière pour les points 2 et 3. Il explique le fonctionnement du triage forestier actuel. Créer un pot commun permettra plus de synergies et déchargera les communes au niveau de l'administratif.

L'entrée en matière étant acceptée, le Président donne la parole à notre garde forestier, Gregory Chapuis, pour la présentation de ce point (voir PPT).

Le Président ouvre la discussion.

M. Gabriel Nusbaumer se questionne au niveau de la procédure, les autorités communales ne se prononceront pas sur les comptes du triage, est-ce juste ? M. Maurice Brechêt lui répond. Ce sera comme jusqu'à présent, ce sont les membres de la commission du triage qui se prononceront sur les comptes et sur le budget. Dans cette commission, il y a un conseiller communal par commune.

M. Marcel Odiet explique que la semaine passée il a assisté à l'assemblée des Bourgeoisies. La question des pots communs est venue en avant et le Maire de Mervelier a expliqué qu'il était ravi de fonctionner en pot commun et qu'il ne souhaiterait absolument pas revenir en arrière. Ce triage fonctionne en pot commun depuis 9 ans maintenant, ils ont donc suffisamment de recul pour en parler.

L'Assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.

3. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61'200.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et/ou sur les liquidités à disposition.

Directement il est passé au vote ce point qui concerne le financement.

L'Assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, l'octroi d'un prêt de Fr. 61'200.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun et autorise le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et/ou sur les liquidités à disposition.

M. Maurice Brêchet remercie la population pour sa confiance et promet qu'il fera tout le nécessaire pour que ce pot commun fonctionne parfaitement. La Fondation Merian, Mettembert et Movelier ont déjà également accepté ce point. Le pot commun entrera en fonction le 1^{er} juillet de cette année.

4. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2021

Le Maire, Hubert Frainier, présente l'entrée en matière pour les comptes de la commune et de la bourgeoisie.

Cette année, nous allons procéder un peu différemment au niveau de la présentation des comptes. Nouvelle caissière, nouvelles habitudes. Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 22'840.00, nous avons un bénéfice de CHF 48'947.22. Nous qualifions ce résultat comme réjouissant vu le contexte actuel (Covid-19). De plus, le Conseil communal ne fait pas de dépenses somptuaires et reste très attentif aux charges, il gère la commune comme un bon père de famille.

Le compte de fonctionnement (que l'on peut appeler également compte de résultats) enregistre un bénéfice de près de CHF 49'000.00, pourquoi ? Ce résultat est dû principalement à des charges liées au Canton qui sont inférieures aux montants budgétés (AVS et action sociales). Ainsi que la légère augmentation des rentrées d'impôts (variation des années antérieures) qui ont bonifiés les comptes communaux et se traduit par un résultat dans le noir, c'est-à-dire bénéficiaire.

Premier constat : au niveau de la prévoyance sociale, le Canton nous transmet les chiffres du budget en fin d'année (2020) et nous ont indiqué un montant de CHF 130'400.00 pour 2021 à l'aide sociale. Au final, le décompte annuel du canton accuse une charge de CHF 90'843.80, d'où une diminution des charges de près de CHF 40'000.00.

Deuxième constat : pour les impôts, c'est également le Canton qui nous indique les montants à utiliser pour la réalisation du budget. Pour 2021, nous avons un produit de CHF 726'600.00 au budget. Au final, avec les variations des années antérieures les entrées d'impôt se montent à environ CHF 813'000.00, d'où une différence de plus de CHF 86'000.00.

Troisième constat : Profitant du fait d'avoir un bénéfice confortable, nous avons attribué un montant d'environ CHF 23'600.00 à la réserve de politique budgétaire. Le bénéfice brut s'élevait avant attribution à la réserve de politique budgétaire à CHF 72'598.62. Cette réserve, qui se monte actuellement à CHF 210'000.00, permettra de limiter les éventuelles pertes des années prochaines.

En ce qui concerne la commune bourgeoise, Le compte forestier boucle avec un bénéfice de CHF 715.40, le compte bourgeois quant à lui présente un bénéfice de CHF 53'242.28 qui inclus le résultat du compte forestier. A noter que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 14'120.00 pour le compte bourgeois.

La fortune de la bourgeoisie se monte au 31.12.2021 à CHF 2'150'683.74. Il n'y a pas eu d'investissement pour la bourgeoisie en 2021.

Le bon résultat du compte forestier pour l'année 2021 est le fruit d'opportunités non planifiable puisque le budget prévoyait une perte de

CHF 34'000.00. Remerciements à notre garde-forestier, M. Chapuis Grégory qui est entreprenant, dynamique et proactif.

La caissière passera en revue les différents postes des comptes de fonctionnements et d'investissement avec vous, dès que vous aurez accepté l'entrée en matière.

Le maire profite également de l'occasion pour adresser ses plus vifs remerciements à la nouvelle caissière Mme Marion Girardin pour son engagement dans la bonne tenue des comptes. En effet, elle travaille consciencieusement et avec compétence et intelligence.

Voilà, l'essentiel est dit. Le Conseil communal vous demande d'accepter l'entrée en matière et d'approuver ces comptes ainsi que les dépassements budgétaires après, bien sûr, que la caissière, Madame Marion Girardin, et les vérificateurs vous en auront donné le détail et le rapport.

L'entrée en matière étant acceptée, le Président donne la parole à notre caissière, Marion Girardin, pour les explications concernant les comptes communaux.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarques particulières ni de question pour les comptes communaux.

La caissière, Marion Girardin, présente maintenant les comptes bourgeois.

Le Président ouvre la discussion.

M. Marcel Odiet demande si tout est en ordre au niveau de la comptabilisation des biens bourgeois. Marion Girardin lui répond que c'est encore à voir avec le service des communes, nous devons faire une évaluation de ces biens et cela tous les 5 ans.

Pierre-André Odiet représente la commission de vérification des comptes et fait par du rapport.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

L'Assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les dépassements de budget et les comptes 2021. Tout comme les comptes bourgeois.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Pleigne

Le Maire, Hubert Frainier, présente l'entrée en matière. Il s'agit pour le Canton d'avoir un même règlement en ce qui concerne les élections communales afin qu'il soit harmonisé au niveau des communes.

L'entrée en matière étant acceptée, le Président donne la parole à notre secrétaire, Emilie Froidevaux, pour la lecture des modifications du nouveau règlement communal sur les élections communales. Ce sont principalement des questions de délais.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Pleigne.

6. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de feu M. Thierry Odiet (PDC)

Le Président, Stéphane Brosy, présente l'entrée en matière. M. Thierry Odiet, membre du PDC, était fraîchement nommé à la commission d'école. Malheureusement il a tragiquement perdu la vie dans un accident en avril dernier. Le PDC propose M. Eric Schaller pour le remplacer. Nous le remercions vivement pour son engagement.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire et sous-applaudissement la nomination de M. Eric Schaller en tant que membre de la commission d'école en remplacement de feu M. Thierry Odiet.

7. Divers

Le maire prend la parole. Bien que sa motivation soit entière, il ne sollicitera pas un nouveau mandat cet automne. En effet, des problèmes de santé rencontrés durant ces deux dernières années ne sont guère compatibles avec sa fonction de maire.

Il profite aussi d'annoncer la démission de la secrétaire communale actuelle Emilie Froidevaux qui a été nommée à la Commune de Cornol. Après presque 9 ans dans notre commune, elle quittera ses fonctions le 31 août prochain. Le Conseil communal la remercie chaleureusement pour son engagement au service de la Commune mixte de Pleigne. Le poste de secrétaire a été mis au concours au moyen du dernier bulletin d'information. Les éventuelles candidatures doivent parvenir au Conseil communal jusqu'au 30 juin prochain mais le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Concernant les élections de cet automne, elles sont fixées au 23 octobre prochain. L'échéance du dépôt des listes est fixée au 29 août à midi.

De plus, les bourgeois sont invités à venir chercher leurs gaubes au secrétariat communal.

La prochaine assemblée extraordinaire est fixée au 1^{er} septembre 2022.

M. Hervé Froté, conseiller communal, explique que toutes les oppositions au projet de zone 30km/h dans le village ont été levées. Le Conseil

communal a décidé de supprimer les chicanes. Le marquage et les panneaux seront posés cet automne. Nous attendons l'arrêté du gouvernement.

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens.

La parole n'étant plus demandée, le Président Brosy remercie les participant-e-s et lève l'assemblée à 21h05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy

Emilie Froidevaux